ÉDITION 2026/2027

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Spécifique à l'utilisation du réseau social WhatsApp

Article 1 Afin de faciliter la communication interne et la circulation rapide de l'information, des groupes WhatsApp peuvent être créés selon les différents groupes de pratique de l'association.

Article 2 La création d'un groupe est validée par le Bureau du club. Chaque groupe a un objectif précis, défini à sa création, et le club via son numéro de téléphone en est obligatoirement « administrateur ».

Article 3 L'adhésion à un groupe WhatsApp est strictement facultative. Chaque adhérent du club (ou parent d'adhérent) est libre d'accepter ou de refuser d'y participer. Toute personne peut également quitter un groupe à tout moment.

Article 4 Pour les adhérents mineurs, l'un des parents est obligatoirement intégré au groupe WhatsApp. Si les deux parents souhaitent être dans le groupe : en faire la demande auprès de l'entraîneur.

Article 5 Les informations essentielles du club ne seront jamais communiquées exclusivement par WhatsApp. Elles seront aussi transmises par un autre canal (affichage, courriel, SMS ou oral) afin que les personnes non inscrites ne soient pas pénalisées.

Article 6 L'utilisation du numéro de téléphone personnel dans un groupe repose sur le consentement de chacun. Les numéros ne peuvent être utilisés que pour les besoins du groupe gymnique et ne doivent pas être partagés en dehors.

Article 7 Les règles de bon usage s'appliqueront :

- Les échanges restent professionnels, courtois et respectueux
- Les messages concernent uniquement le travail ou l'organisation interne.
- Les messages sont à éviter en dehors des horaires de la journée ou du créneau de pratique du groupe gymnique, sauf urgence. Aucune réponse n'est exigée en dehors de ces horaires (droit à la déconnexion).
- Les informations confidentielles, les données personnelles de tiers et les photos sans autorisation ne sont pas partagées.
- Les propos injurieux, discriminatoires ou harcelants sont interdits.

Article 8 Tout manquement aux règles de bon usage peut entraîner le retrait du groupe et, selon la gravité, des mesures prévues par la procédure disciplinaire du club.